

### **NIVEAU 3 – Politique de confidentialité**

**Date de création :** janvier 2017

**Dernière révision :** janvier 2017

La Politique de confidentialité de l'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique (Administration du RSSFP) est un énoncé de principes et de lignes directrices qui décrit le niveau de protection des renseignements personnels que l'Administration du RSSFP offre aux répondants et au grand public. L'objectif de la Politique de confidentialité de l'Administration du RSSFP est de promouvoir des pratiques de gestion des renseignements personnels qui sont responsables et transparentes et qui sont conformes aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada).

L'Administration du RSSFP continuera à réviser sa Politique de confidentialité pour s'assurer qu'elle est pertinente et qu'elle demeure conforme aux normes de l'industrie, aux technologies et aux lois applicables.

#### **Portée et application de la Politique de confidentialité de l'Administration du RSSFP**

Les dix principes sur lesquels repose la Politique de confidentialité de l'Administration du RSSFP sont interreliés et l'Administration du RSSFP adhère aux dix principes dans leur ensemble. Chaque principe doit être interprété conjointement avec le commentaire qui l'accompagne.

La portée et l'application de la Politique de confidentialité de l'Administration du RSSFP sont les suivantes :

- La Politique de confidentialité de l'Administration du RSSFP s'applique à tout renseignement personnel recueilli, utilisé ou communiqué par l'Administration du RSSFP.
- La Politique de confidentialité de l'Administration du RSSFP s'applique à la gestion des renseignements personnels sous toutes leurs formes, soit verbale, électronique ou écrite.
- La Politique de confidentialité de l'Administration du RSSFP n'impose aucune limitation à l'égard de la collecte, de l'utilisation ou de la communication par l'Administration du RSSFP des renseignements suivants :
  - a) renseignements ne permettant pas d'identifier une personne;
  - b) tout autre renseignement concernant une personne qui est rendu public et est visé par un règlement pris en vertu d'une loi applicable.
- L'application de la Politique de confidentialité de l'Administration du RSSFP est assujettie aux exigences et aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada), ses règlements d'application et toute autre loi ou règlement applicable.